

21 - Etablissement public partenaire - Centre Communal d'Action Sociale - Année 2014

Mme DARD, Première Adjointe, Rapporteur : Le CCAS est un établissement public administratif communal, issu des bureaux d'aide sociale (loi de 1953), qui ont évolué vers la forme de CCAS en 1978, et obtenu leur nom de CCAS par la loi de 1986. En 1995, un décret a fixé les missions et l'organisation des CCAS.

Même si les liens avec la commune sont très étroits, le CCAS a une personnalité juridique distincte.

Le Conseil d'Administration s'est réuni 7 fois en 2014. Il est composé de 17 administrateurs comprenant 9 élus de la Ville de Besançon et 8 personnes qualifiées. Le Maire de Besançon est le Président de droit du Conseil d'Administration.

1. Rapport d'activité

L'activité du CCAS de Besançon est organisée autour de trois pôles : les Solidarités, l'Autonomie, et le pôle transversal du Secrétariat général.

1.1 Les Solidarités

Les objectifs génériques de ce pôle s'inscrivent dans des stratégies de développement social, c'est-à-dire des logiques qui conjuguent :

- le développement des personnes aidées
- le développement des organisations qui permettent les projets (dispositifs, partenariats)
- le développement des territoires.

Cette mission se décline en deux axes :

- des modes d'intervention sociale diversifiés (personnalisée, de groupe, collective),
 - le développement d'une offre d'insertion variée et des dispositifs qui le permettent (hébergement, logement, économie, accès à la formation et à l'emploi, à la santé, aide légale et facultative),
- le tout dans le cadre d'un partenariat diversifié et coordonné.

De nombreux dispositifs sont mis en place : aides financières, microcrédit, service d'accueil et d'accompagnement social (SAAS), hébergement à la Maison Abbé Pierre, hébergements dans des établissements du CCAS (Forum, CHRS Les Géraniums, Lits Haltes Soins-Santé, regroupés au sein de la résidence sociale l'Agora), antennes sociales de quartier, aides alimentaires, aides légales, logement en bail glissant. De plus, des actions collectives sont menées, qui ont regroupé près de 360 personnes.

En chiffres, ce sont 1 961 personnes différentes qui ont bénéficié d'une aide financière (soit une diminution de 8,83 % par rapport à 2013). Le montant total des aides versées s'élève à 241 K€ en 2014 (diminution de 27,5 % par rapport à 2013). Ce sont également 52 contrats de microcrédit qui ont été accordés (sur 338 sollicitations), 8 020 entretiens réalisés par les personnels du SAAS (soit une diminution du volume d'entretiens de 34,5 %) auprès de 1 531 personnes différentes (en particulier pour des personnes relevant de l'asile et en recherche de solution d'hébergement), 405 personnes accueillies à la Maison Abbé Pierre, 45 personnes au Forum - Agora, 53 au CHRS Les Géraniums.

Parallèlement, 1 555 ménages (- 16,8 % par rapport à l'exercice précédent) ont été accompagnés dans le cadre du Revenu de Solidarité Active (RSA) et 2 343 ménages (pour 6 046 personnes) ont bénéficié d'une aide alimentaire territorialisée, en forte diminution par rapport à 2013 (- 36 % : fermeture de l'épicerie sociale à Planoise, transfert de publics et augmentation de la durée des prescriptions).

Enfin, les antennes sociales de quartier, créées en 2012, ont assuré un service en proximité des territoires et des usagers, faisant face à des sollicitations et problématiques très diversifiées. Ce sont au total 11 623 accueils physiques et 17 040 accueils téléphoniques qui ont été enregistrés en 2014.

1.2 L'Autonomie

Ce pôle couvre un large public d'usagers. Conséquence de l'évolution des besoins, un objectif majeur est de lutter contre l'isolement des personnes fragilisées par l'âge ou le handicap, à travers une mobilisation des établissements dédiés, des services à domicile, mais aussi par le soutien à des démarches bénévoles ou associatives.

La volonté affirmée du CCAS dans le domaine du vieillissement s'articule aujourd'hui autour de deux axes : encourager le maintien à domicile et lutter contre l'isolement des personnes âgées.

Dans le domaine du handicap, le CCAS assure une mission d'information, de mise en réseau des associations et de changement de regard sur la personne handicapée.

Hors activité de la Maison des Seniors, les services de la Direction Autonomie du CCAS ont apporté un service à 2 024 personnes différentes :

- les services de soutien à domicile ont réalisé des prestations auprès de 1 730 personnes différentes, âgées ou handicapées : aide à domicile, auxiliaires de vie, portage de repas à domicile, offre de service téléalarme, accueil de jour «Escapade» (pour personnes âgées dépendantes avec troubles cognitifs).

Ainsi, en 2014, 121 601 heures d'aide à domicile et auxiliaires de vie ont été réalisées auprès de 923 personnes différentes. Après une baisse de 6 années consécutives, le nombre moyen d'heures annuelles par usager se stabilise à 125 pour les aides à domicile. En ce qui concerne les auxiliaires de vie, ce chiffre s'établit à 164, contre 174 en 2013, 2^{ème} année de baisse explicable par la diminution de bénéficiaires à fort nombre d'heures et des modifications de prise en charge (du budget auxiliaire de vie à celui des aides à domicile).

Les prestations des aides à domicile et des auxiliaires de vie sont réalisées dans le cadre d'un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM), mis en place avec le Conseil Général en 2011.

En 2014, le service des repas à domicile a livré 129 228 repas à 794 usagers différents, soit une moyenne de 10 769 repas par mois. Le nombre moyen de repas livrés par usager passe de 178 en 2012 à 166 en 2013 et 163 en 2014, signe d'une fragilisation financière des bénéficiaires. L'accueil de jour de l'Esplanade a réalisé 2 218 journées d'activités pour 49 usagers différents. Enfin, l'année 2014 compte 489 abonnés différents au service de téléalarme.

- les logements-foyers ont accueilli 370 résidents différents, et 416 personnes dans les restaurants.

Le CCAS dispose d'une offre de 337 logements dans 5 logements-foyers répartis sur différents quartiers de la Ville : Palente (Les Lilas), Battant (Le Marulaz), Planoise (Les Hortensias), Montrapon (Les Cèdres), Saint-Claude (H. Huot).

Même s'il continue d'enregistrer une légère baisse en 2014 comme en 2013, le taux d'occupation des logements est aujourd'hui plus satisfaisant qu'en 2009 (93,5 % contre 90 % en 2009).

Le nombre d'entrées en 2014 = 52 usagers, accueillis après un délai d'attente moyen de 7,7 mois (contre 5,5 en 2013). Ces nouveaux usagers ont une moyenne d'âge de 78,7 ans.

Le nombre de sorties = 61 usagers.

2014 a été une année particulièrement difficile pour les logements-foyers : nombre de départs de résidents largement supérieur à la moyenne habituelle, et ce notamment aux Hortensias (17 sorties dont 10 décès soit environ 1/3 de l'effectif global et une baisse des demandes) et au Marulaz (attente de la finalisation des travaux effectués dans les appartements).

Depuis la réorganisation en 2009, la prise en charge des soins au sein des logements-foyers a été externalisée. Aujourd'hui, 50 % des usagers bénéficient de soins. Par contre, l'accueil d'un public psychologiquement plus fragile est en augmentation, et nécessite une mobilisation croissante des aides-soignants internes, notamment aux Cèdres et au Marulaz (la vacance autorisant des admissions rapides de ce public plus défavorisé).

Les logements-foyers offrent à leurs usagers, et c'est un maillon essentiel du projet d'établissement, des animations, des rencontres inter-foyers, des partenariats avec les acteurs du quartier, qui permettent aux usagers d'éviter l'isolement. La démarche intergénérationnelle menée au logement-foyer Les Hortensias a également apporté beaucoup de satisfaction de part et d'autre.

- La Maison des Seniors a reçu 8 330 demandes, dont 5 132 par contact direct sur le site du centre-ville, en très forte augmentation (+ 107,73 % : fréquentation en hausse et meilleur enregistrement des contacts). Elle a pour principales missions :

- d'assurer un accueil et une écoute personnalisée,
- de lutter contre l'isolement et de favoriser et coordonner les actions pour et par les personnes âgées à Besançon,
- d'informer les personnes en perte d'autonomie et d'accompagner dans la recherche de solutions.

- Enfin, la mission «Handicap» touche environ 3 000 personnes différentes, via des actions de sensibilisation et la diffusion du magazine handi'actu. Les deux objectifs principaux de cette mission sont :

- favoriser l'accessibilité de la ville pour tous (schéma d'accessibilité),
- changer le regard sur les formes de handicap grâce à des actions de mobilisation, de communication et de sensibilisation, en particulier dans les lycées. En novembre 2014, le Forum du Handicap a réuni 1 600 personnes.

1.3 Le secrétariat général

Le secrétariat général a pour missions :

- d'être garant de la bonne affectation des moyens aux objectifs du projet politique,
- d'assurer le fonctionnement institutionnel du CCAS (7 conseils d'administration en 2014),
- de faciliter le fonctionnement de l'ensemble des secteurs d'activité,
- d'assurer les missions budgétaires et juridiques,
- de permettre au CCAS et à ses usagers de disposer d'infrastructures entretenues et de qualité (16 bâtiments représentant 500 logements sont entretenus par le service études et entretien du patrimoine. Le patrimoine immobilier total représente 40 000 m²).

2. Les conditions d'exécution des missions

2.1 Le personnel

Evolution des effectifs	2013	2014	Variation ETC 2013/2014		
	Nb agents	ETC	Nb agents	ETC	
Direction/secrétariat général	56	48,72	56	49,86	+ 1,72 %
Solidarités	117	108,85	116	109,01	+ 0,22 %
Autonomie	226	188,55	234	199,51	+ 3,54 %
Handicap (*)	13	12,8	0	0	- 100 %
Total des effectifs (*)	412	358,92	406	358,08	- 0,24 %

(*) hors travailleurs handicapés

Sur ces effectifs totaux, les aides à domicile représentent 93 agents, les auxiliaires de vie 19 agents. Les logements foyers occupent 64 agents, et les antennes sociales de quartier 41 agents.

En 2014, la masse salariale du budget général représente 14 550 K€.

Le nombre de jours de formation réalisé est de 1 039 et 183 jours de préparation aux concours.

2.2 Les travaux en 2014

Six agents sont intervenus pour assurer la maintenance, l'entretien, la réhabilitation et l'évolution des 40 000 m² de patrimoine immobilier du CCAS.

En plus de l'entretien quotidien, l'équipe du service Etudes et Entretien a été particulièrement mobilisée par la rénovation de 25 logements-foyers.

2.3 Les établissements du CCAS

Les bâtiments sous responsabilité du CCAS ont été cités au chapitre 1^{er} : ce sont les 5 logements-foyers : Henri Huot, Marulaz, Les Hortensias, Les Cèdres, Les Lilas, et les hébergements d'urgence : Maison Abbé Pierre, Résidence du Forum, LHSS (Lits Halte Soins Santé), CHRS Les Géraniums (Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale).

A noter l'ouverture en septembre 2014 de la résidence sociale de l'AGORA, quartier de Montrapon, en partenariat avec Grand Besançon Habitat, qui a pris le relais du Forum et ouvre une nouvelle ère dans l'accueil et l'hébergement des personnes en difficultés sociales.

3. Etats financiers 2014 et liens avec la Ville

3.1 Situation financière 2014

Le compte administratif 2014 a été approuvé par le conseil d'administration de l'établissement public le 22 avril 2015. Il est conforme au compte de gestion.

Le compte administratif du CCAS est le résultat d'une consolidation :

- du budget principal (secrétariat général, SAAS, Forum, logements d'insertion, antennes sociales de quartier, cuisine alimentant les établissements)

- de budgets annexes, dont les logement-foyers, l'accueil de jour, la restauration à domicile, l'aide à domicile, l'auxiliaire de vie, le CHRS.

Le budget consolidé 2014 était établi sur un volume de l'ordre de 29 M€, soit 25 M€ en fonctionnement et 4 M€ en investissement.

Au 31 décembre 2014, le compte administratif consolidé présente :

- un excédent de fonctionnement cumulé de + 1 752 K€
- un excédent d'investissement cumulé de + 762 K€.

Remarque : Les budgets annexes sont soumis à la réglementation M 22 et à la tarification des tutelles (forfait soin, forfait hébergement, etc.) que sont principalement le Département du Doubs et l'Etat. Ce n'est donc pas le CCAS qui décide de l'affectation des résultats concernant ces établissements.

Les données chiffrées ci-dessous sont présentées à périmètre constant, c'est-à-dire après sortie des éléments liés au CHAT et à l'ergothérapie en 2013.

CA 2014 - Section d'investissement

Section d'investissement en K€ consolidé à périmètre constant	2014	2013	Variation 2013/2014
Recettes d'investissement	3 862	3 616	+ 246
Dépenses d'investissement	3 100	4 661	- 1 561
Résultat cumulé avec reports	+ 762 K€	- 1 045 K€	

La section investissement est principalement alimentée par le budget principal.

Pour mémoire : en 2013, le CCAS a encaissé le remboursement de l'assurance concernant le sinistre du bâtiment du CHAT (décembre 2012). Mais, en respect des principes comptables, ce remboursement avait été enregistré en section de fonctionnement, alors que les dépenses liées l'avaient été en investissement. La section d'investissement se trouvait donc impactée «négativement» de ces écritures en 2013, position qui est régularisée en 2014 par l'affectation de résultat.

Hors écritures d'ordre, les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 1 427 K€, dont les principaux postes sont l'acquisition de biens mobiliers et immobiliers pour 698 K€ (dont 350 K€ pour le rez-de-chaussée du CCAS) et 483 K€ de remboursement d'emprunts.

Hors écritures d'ordre, les recettes d'investissement 2014 s'élèvent à 1 475 K€ et sont essentiellement constituées des souscriptions d'emprunts (1 346 K€).

CA 2014 - Section de fonctionnement

La section de fonctionnement est répartie entre le budget principal et les budgets annexes de la façon suivante en 2014 :

Section de fonctionnement en K€ à périmètre constant	Principal 2014	Annexes 2014	Total CCAS
Recettes de fonctionnement	14 312,30	8 247,42	22 559,72
Dépenses de fonctionnement	13 139,11	9 340,96	22 480,07
Résultat 2014 avant report	1 173,19	- 1 099,54	+ 79,65
Report	449,54	1 223,48	1 673,02
Résultat cumulé de l'exercice	1 622,73	129,94	1 752,67

Pour mémoire, les chiffres 2013 :

Section de fonctionnement en K€ Compte administratif 2013	Principal 2013	Annexes 2013	Total CCAS
Recettes de fonctionnement	15 944,80	8 310,20	24 255,00
Dépenses de fonctionnement	14 029,20	8 176,60	22 205,80
Résultat 2013 avant report	1 915,50	133,70	2 049,20
Résultat cumulé de l'exercice	3 119,20	173,00	3 292,20

Les dépenses de fonctionnement 2014

Pour l'année 2014, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 22 480 K€. A périmètre constant, elles sont en légère hausse de 1,2 % par rapport à 2013.

- avec un total de 14 550 K€ en 2014, les charges de personnel représentent 64,7 % du total des dépenses de fonctionnement. Ce poste est relativement stable par rapport à 2013 (+ 0,87 %). Du fait de sa forte quote-part dans les dépenses, le poste de la masse salariale requiert beaucoup de vigilance.
- les charges générales (chapitre 011) s'élèvent à 4 701 K€ en 2014, soit une hausse de + 3,15 % par rapport à 2013. Cela s'explique essentiellement par l'ouverture en 2014 du bâtiment Agora (double loyer temporaire, et loyer plus élevé), par la souscription d'assurances visant à couvrir les risques du personnel. Sur les autres dépenses, le CCAS poursuit la recherche d'économie au quotidien. Les principaux postes sont les locations immobilières et mobilières (1 587K€), les fluides (395 K€) et les honoraires des prestataires (alimentation, médical et autres 1 873 K€).
- les autres dépenses se chiffrent à 3 229 K€, dont 644 K€ de subventions versées à des organismes, 726 K€ du budget principal vers les budgets annexes, 226 K€ au titre du secours d'urgence et 675 K€ de dotation aux amortissements.

Les recettes de fonctionnement 2014

Pour l'année 2014, les recettes s'élèvent à 22 560 K€ avant report. A périmètre constant, elles sont donc en baisse de 7 % par rapport à 2013, mais 2013 incluait le remboursement d'assurance du CHAT évoqué ci-dessus pour 1 800 K€. La comparaison corrigée montre une stabilité des recettes.

Les principaux postes de recettes sont :

- la tarification aux usagers pour 4 968 K€ soit 21 % du total. Ils représentent la deuxième source de financement du CCAS car les services tarifés sont nombreux (hébergement, soutien à domicile, repas...). La baisse des recettes constatée sur les usagers provient essentiellement de la réduction progressive de l'activité des logements d'insertion, ainsi que du taux de remplissage faible du Forum en vue du déménagement dans le nouveau bâtiment Agora
- la tarification et quelques subventions reçues des tutelles (Département et Etat) pour 4 330 K€, soit 18 % du total. Les recettes perçues des Départements sont principalement liées aux activités tarifées à destination des personnes âgées.
- la subvention de la Ville de Besançon pour 10 192 K€ est la première source de financement avec 43 % du total des recettes. La Ville a maintenu son soutien à périmètre constant entre 2013 et 2014.
- des recettes diverses.

3.2 Liens avec la Ville de Besançon

Liens juridiques

Suite aux élections municipales, le Conseil Municipal du 17 avril 2014 a installé les huit membres du conseil d'administration du CCAS, à savoir : Mmes DARD, SIMON, GERDIL-DJAOUAT, SEBBAH, WANLIN et FAIVRE-PETITJEAN, et MM. BRIOT et DEVESA.

La liste exhaustive des nombreuses conventions entre Ville et CCAS est disponible sur le site de la Ville de Besançon, dans le cadre de la publication des délibérations.

Le Conseil Municipal a été sollicité à plusieurs reprises en 2014 sur des sujets impliquant le CCAS : différents groupements de commande, charte des centres sociaux, avis sur emprunt.

Par ailleurs, dans sa séance du 11 décembre 2014, le Conseil Municipal s'est prononcé en faveur du transfert de la Ville au CCAS de l'activité du service soin aux personnes âgées.

Liens financiers

Les principaux flux financiers au titre de 2014 ont été les suivants :

- versement par la Ville d'une subvention de fonctionnement de 10 192 K€, encaissement par la Ville de 1 145 K€, issus de la facturation de la masse salariale mutualisée, de la participation du CCAS au dispositif des correspondants de nuit, des prestations rendues par le Parc Auto Logistique et la médecine professionnelle.

Avenir des liens Ville - CCAS

L'année 2014 a enfin été marquée par le lancement d'une réflexion sur le projet social du CCAS. L'objet de cette réflexion est de préciser et fixer, dans un contexte économique et institutionnel en pleine mutation, le cap que le CCAS entend suivre sur l'ensemble du mandat en matière de solidarités. Ce projet social s'appuiera sur une convention associant la Ville et le CCAS autour des objectifs et des moyens dont disposera le CCAS sur cette période.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte du présent rapport relatif à l'activité 2014 de l'établissement public CCAS - Centre Communal d'Action Sociale.

«M. Philippe GONON : Deux petites remarques rapides, une première qui concerne les résultats financiers d'un certain nombre de partenaires de la Ville : en additionnant les résultats positifs reportés en réserve de 5 ou 6 établissements qui nous sont présentés dans les rapports ici, j'ai trouvé à peu près 3 millions d'euros qui sont à la disposition de ces établissements. Ma question est simple : faut-il continuer à les subventionner alors qu'ils ont tant de réserve bénéficiaire dans leurs comptes ?

M. LE MAIRE : Ça dépend lesquels... citez-les.

M. Philippe GONON : L'ISBA, les 2 Scènes, l'Orchestre, La Rodia, le CCAS, etc.

M. LE MAIRE : On ne les subventionne pas, ce sont des structures municipales.

M. Philippe GONON : Oui mais ils ont des réserves. C'est le principe de la réserve. C'est pour épargner les finances locales et dire simplement la chose suivante : si nous étions des actionnaires, on demanderait un versement soit de dividendes, soit de réserve...

M. LE MAIRE : Mais nous ne sommes pas des actionnaires.

M. Philippe GONON : Là nous sommes dans le public, on ne peut pas le demander mais je dis simplement : faut-il continuer à subventionner des organismes qui ont des belles réserves ? Voilà, c'était tout, j'ai terminé.

M. LE MAIRE : Monsieur GONON, ce ne sont pas nos actionnaires...

M. Philippe GONON : Je le sais bien, c'est un comparatif.

M. LE MAIRE : ...nos actionnaires ce sont les Bisontines et les Bisontins. Quand vous dites «des structures» ce sont des structures municipales et quand vous dites des résultats c'est tout simplement ce que l'on appelle un fonds de roulement...

M. Philippe GONON : Ah non, ce n'est pas un fonds non plus.

M. LE MAIRE : Et je préfère qu'il y ait quand même quelques structures qui aient quelques finances devant elles plutôt que des structures qui soient en complet déficit.

M. Philippe GONON : On ne va pas faire un débat sur le fonds de roulement ou pas de fonds de roulement mais là je suis désolé, ce n'est pas du fonds de roulement, c'est de la réserve.

M. LE MAIRE : J'ai bien compris que vous dites que l'ISBA a trop d'argent, d'accord mais...

M. Philippe GONON : Non mais c'est simplement pour épargner l'année prochaine nos fonds, c'est tout.

Deuxième remarque de fond cette fois-ci : quand, dans le rapport sur l'autonomie vous parlez des deux grands objectifs qui sont ceux du CCAS pour les années qui viennent, c'est-à-dire le maintien à domicile et la lutte contre l'isolement des personnes âgées, je voulais simplement vous faire part d'une analyse que nous avons dans une autre collectivité qui est de faire aujourd'hui le constat suivant : nous sommes confrontés à un vieillissement de plus en plus important des populations et leurs pathologies sont de plus en plus lourdes. Elles nécessitent des réponses de plus en plus spécialisées et qui sont bien entendu de plus en plus chères, je parle d'Alzheimer, je parle des psychotiques, etc., etc. A Bellevaux nous sommes en train de réfléchir à une spécialisation de plus en plus importante des établissements par type de pathologie et je ne sais pas si le CCAS ne devait pas avoir la même démarche parallèle à l'évolution de ces besoins qui sont aujourd'hui de plus en plus criants au sein de la population des personnes les plus âgées.

M. LE MAIRE : Monsieur GONON, puisque vous maîtrisez maintenant bien ces sujets, vous devriez savoir que tout ce qui est EPHAD ou ce qui nécessite des soins spécialisés ce n'est pas de la responsabilité de la Ville, c'est effectivement de la responsabilité du Département. S'il y a des problèmes d'Alzheimer ou autre on ne sait pas traiter cela au Centre Communal d'Action Sociale même... oui les besoins évoluent et je crois que c'est bien que vous preniez cela en compte mais sachez que ce n'est pas le rôle du CCAS d'intervenir. Par contre, être à vos côtés peut-être pour vous aider à diagnostiquer, pour mettre en place des actions communes, bien sûr mais toutes ces personnes qui nécessitent des soins, ce n'est pas de la responsabilité du Centre Communal d'Action Sociale, c'est de la responsabilité du Département et entre autres de sa Commission des Affaires Sociales.

M. Jacques GROSPERRIN : Lors de la campagne, c'est bien loin maintenant, on avait 10 propositions mais dans ces 10 propositions il y en a 2 qui nous semblaient plus intéressantes, en tout cas que l'on peut rattacher aujourd'hui à ce rapport. La première c'était la création d'un Centre Intercommunal d'Action Sociale, en sachant que certaines communes sont dans l'obligation bien sûr d'en avoir un, je pense que c'est quelque chose d'important, d'autant que la loi de Cohésion Sociale qui a été adoptée en janvier 2005 justement permet d'avoir cette compétence Action sociale d'intérêt communautaire. A cela je voudrais vous poser une question, pouvez-vous nous dire où vous en êtes sur la réflexion lancée en 2014 sur le projet social du CCAS, est-ce que cela intègre cette dimension communautaire ?

La deuxième question avec un constat, nous souhaitons, nous, créer une Commission d'accueil aux migrants et surtout un Conseil consultatif des résidents étrangers parce que je pense que qui peut mieux parler justement de ces résidents étrangers qui viennent en France et des Syriens et d'autres que des personnes qui ont vécu le même trajet, les mêmes difficultés. Donc je pense que c'est quelque chose qui peut être intéressant à créer et à cela j'aimerais avoir une réponse, non pas encore, vous allez peut-être le dire, pour faire peur aux gens, ce n'est pas du tout mon souhait en tout cas, mais je vous ai dit tout à l'heure qu'il paraît que Besançon fait partie quand même des sept communes sûres en tout cas vis-à-vis du Gouvernement et vis-à-vis de l'Etat, vous allez certainement y répondre et je vous en remercie et savoir quelles sont les perspectives. Est-ce qu'il y a d'autres personnes qui sont amenées à venir, quelles sont les perspectives pour tout simplement que l'on ait de la cohérence et de la transparence vis-à-vis d'une ville qui se veut généreuse bien sûr mais qui puisse les accueillir dans de bonnes conditions.

M. LE MAIRE : La Ville respecte ses engagements en accueillant des personnes dans des centres d'accueil, dans les CADA. Aujourd'hui il n'est pas envisagé de ré-augmenter le nombre de places dans ces CADA et si un certain nombre de personnes ont pu arriver, entre autres au CIS, c'était une réponse de l'Association CIS pour le service de l'Etat mais c'est pour quelques jours, trois, quatre jours, d'après ce que m'a dit le Préfet, avant de partir dans d'autres centres sur l'ensemble au moins de la région, ce n'est donc pas un accueil déterminé au Centre de Séjour pour plusieurs semaines ou mois car il n'est pas du tout adapté pour cela, ce n'est absolument pas sa vocation. Je n'ai pas vu que Besançon faisait partie des sept villes les plus sûres. Ce que je sais c'est qu'effectivement nous faisons notre travail, nous le faisons bien, tout notre travail, mais nous savons que nous avons aussi des limites, qu'aujourd'hui, nos structures d'accueil sont remplies et que l'on n'envisage pas d'en créer de nouvelles, voilà ce que je peux vous dire. Par contre, concernant le Centre Communal d'Action Sociale, vous savez que ce n'est pas une compétence des Agglomérations pour l'instant. Il se trouve que l'on en parlait ce matin-même avec la Première Adjointe et un de ses collaborateurs. La difficulté effectivement c'est comment tout cela serait financé et c'est bien là le problème. Beaucoup veulent des Centres Intercommunaux d'Action Sociale, mais ensuite qui paye ? Pour l'instant, on est sur de gros transferts de compétences, l'eau et l'assainissement, par exemple et c'est quelque chose de très important avant 2020. La loi nous laisse jusqu'en 2018 pour l'Assainissement et 2020 pour l'eau mais si nous pouvons le faire avant nous le ferons avant. Nous avons aussi à travailler sur la nouvelle carte départementale de coopération intercommunale. A mon avis je pense qu'il faut, si vous voulez Monsieur le Sénateur, que tout cela se stabilise un peu et qu'on voie bien quels sont les périmètres des nouvelles intercommunalités avant de se lancer dans d'autres transferts ou prises de compétences.

Mme Danielle DARD : Je vais vous répondre sur le projet social puisque vous nous interrogez sur ce sujet. Durant plusieurs mois, nous avons travaillé sur ce projet social avec le Directeur Général du CCAS et les trois directions, il est en train d'être abouti. Nous l'avons présenté à M. le Maire pour avoir son accord, nous l'avons présenté à M. AYACHE pour avoir aussi son accord et son visa de façon à ce que chacun puisse y apporter sa pierre. Il a aussi été présenté aux administrateurs du CCAS qui ont été interrogés également. Il a été présenté aux cadres du CCAS et à l'heure actuelle nous en sommes à la préparation des fiches action qui correspondent à chacun des objectifs opérationnels. Il sera ensuite présenté aux organisations syndicales, en Municipalité pour information puis en conseil municipal, pour information toujours, voilà où nous en sommes. Ce projet social s'appuie également sur une convention qui sera passée entre la Ville et le CCAS. Voilà pour répondre à la question mais nous y travaillons sans arrêt et je pense que Mme FAIVRE-PETITJEAN qui en a entendu parler, Mme PESEUX et Mme SEBBAH vous ont certainement transmis les dossiers sur lesquels elles ont travaillé.

M. LE MAIRE : Comme l'a dit Danielle DARD, ce sont tous des sujets qui ont déjà été évoqués en Conseil d'Administration du CCAS auquel vous participez, régulièrement d'ailleurs d'après ce que l'on me dit.

Il n'y a pas de vote».

Après en avoir délibéré, sur avis favorable unanime de la Commission de Contrôle financier et sur avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux, le Conseil Municipal a pris acte de ce rapport d'activité 2014.

Récépissé préfectoral du 9 novembre 2015.